

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **17 décembre 2018 à 20 h 00** à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay
Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Madame Martine Lampron
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juare, directeur général, madame Louise Bergeron, trésorière et Me Olivier Milot, greffier, sont également présents.

18-12-502

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

18-12-503

Ratification des chèques

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

Chèques:

- En date du 11-12-2018 au 16-12-2018	34 240,60 \$
- nos M1782 à M1786 et A45673 à A45677	

ADOPTÉE

18-12-504

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Chèques :

- En date du 17-12-2018	99 155,14 \$
nos A45678 à A45748	
- Chèque annulé	399,54 \$
- no A45749	

ADOPTÉE

18-12-505

Taux d'intérêt sur arrérage de taxes

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de fixer à 12 % par année le taux d'intérêt sur les arrérages de taxes pour l'année 2019.

ADOPTÉE

18-12-506

Renouvellement de l'emprunt temporaire

ATTENDU le deuxième alinéa de l'article 577 de la Loi sur les cités et villes ;

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de contracter un ou des emprunts temporaires, selon le besoin, jusqu'à concurrence de 500 000 \$ à la Caisse Desjardins de l'Érable de Princeville pour le paiement des dépenses d'administration courante pour l'année 2019, selon le taux d'intérêt en vigueur et à être remboursé au fur et à mesure que les revenus du fonds d'administration seront perçus ;

Le maire et la trésorière sont autorisés à signer les documents relatifs à cet emprunt.

ADOPTÉE

18-12-507

Transfert au surplus réservé - Terrains résidentiels

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron , il est unanimement résolu de transférer les produits de la vente de terrains résidentiels de 2018, soit 166 055,78 \$ \$ au surplus réservé à des fins de développement résidentiel de la nouvelle Ville de Princeville.

ADOPTÉE

18-12-508

Transfert à la réserve pour projets en eau potable

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de transférer à la réserve pour projets en eau potable :

- un montant de 49 870 \$ à même les activités financières 2018, plus précisément les postes budgétaires nos 02.412.01.499 et 02.412.01.419;
- un montant de 28 147 \$ représentant 50% des revenus supplémentaires de compteurs d'eau à facturer pour l'année 2018.

ADOPTÉE

18-12-509

Modification de source de financement – résolutions 18-08-322 et 18-09-340

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de remplacer le paragraphe relatif au financement des résolutions 18-08-322 et 18-09-340 par le suivant :

« Que cette dépense soit financée à même les revenus de taxes supplémentaires pour l'année en cours »

ADOPTÉE

18-12-510

Annulation d'un solde résiduaire – Règlement 2013-238

ATTENDU que la Ville de Princeville a entièrement réalisé l'objet du *Règlement no 2013-238 Décrétant une dépense et un emprunt de 900 000 \$ pour des travaux de voirie et de remplacement de conduites d'aqueduc et d'égout pour la rue Saint-Charles et Mgr Poirier*, révisé à 835 000 \$, à un coût moindre que celui prévu initialement;

ATTENDU que le coût réel des travaux s'élève à 778 333,04 \$;

ATTENDU QU'UNE partie du montant de l'emprunt, soit la somme de 130 893 \$ a été financée de façon permanente ;

ATTENDU QUE pour payer une partie du coût des travaux, la Ville de Princeville a approprié la subvention versée au comptant par TECQ au montant de 603 933,30 \$;

ATTENDU QU'IL existe un solde de 130 893 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'habitation ne peut être utilisé à d'autres fins ;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no 2013-238 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt et y préciser son financement.

Il est, par conséquent, proposé par la conseillère Martine Lampron et résolu unanimement :

QUE le montant de l'emprunt du règlement no 2013-238 soit réduit de 835 000 \$ à 130 893 \$;

QUE le montant de la dépense soit réduit de 835 000 \$ à 778 333,04 \$;

QUE la ville a affecté de son fonds général 43 506,74 \$;

QUE pour payer une partie de la dépense prévue au règlement no 2013-338, la Ville de Princeville a approprié la subvention versée au comptant TECQ de 603 933,30 \$.

QU'UNE copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'habitation.

ADOPTÉE

18-12-511

Annulation d'un solde résiduaire – Règlement 2017-319

ATTENDU que la Ville de Princeville a entièrement réalisé l'objet du *Règlement no 2017-319 Décrétant une dépense et un emprunt de 600 000 \$ pour des travaux de réfection du 12^e Rang Ouest* à un coût moindre que celui prévu initialement;

ATTENDU que le coût réel des travaux s'élève à 494 636 \$;

ATTENDU que le financement de cette somme a été effectué ;

ATTENDU QU'IL existe un solde de 105 364 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'habitation qui ne peut être utilisé à d'autres fins ;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no 2017-319 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt.

Il est, par conséquent, proposé par le conseiller Laurier Chagnon et résolu unanimement :

QUE le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement no 2017-319 soit réduit de 600 000 \$ à 494 636 \$;

QU'UNE copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'habitation.

ADOPTÉE

18-12-512

Financement d'un solde pour le règlement d'emprunt 2013-238

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de financer à même les activités financières le solde de 6,74 \$ du *Règlement no2013-238 Décrétant une dépense et un emprunt de 900 000 \$ pour des travaux de voirie et de remplacement de conduites d'aqueduc et d'égout pour la rue Saint-Charles et Mgr Poirier.*

ADOPTÉE

18-12-513

Avis de motion - Règlement concernant l'imposition pour 2019 des taxes foncières et de compensation

Avis de motion est donné par le conseiller Jean-Robert Tremblay à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement concernant l'imposition pour 2019 des taxes foncières et de compensation.

ADOPTÉE

Dépôt du projet de Règlement concernant l'imposition pour 2019 des taxes foncières et de compensation

Le greffier constate que le conseiller Jean-Robert Tremblay dépose le projet de Règlement concernant l'imposition pour 2019 des taxes foncières et de compensation, constate que ce dépôt suit l'avis de motion et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

18-12-514

Avis de motion – Règlement concernant la tarification pour 2019 pour le service d'aqueduc

Avis de motion est donné par le conseiller Danis Beauvillier à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement concernant la tarification pour 2019 pour le service d'aqueduc.

ADOPTÉE

Dépôt du projet de Règlement concernant la tarification pour 2019 pour le service d'aqueduc

Le greffier constate que le conseiller Danis Beauvillier dépose le projet de Règlement concernant la tarification pour 2019 pour le service d'aqueduc, constate que ce dépôt suit l'avis de motion et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

18-12-515

Avis de motion – Règlement concernant la tarification 2019 pour le service d'égouts et d'épuration des eaux usées

Avis de motion est donné par le conseiller Me Serge Bizier à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement concernant la tarification 2019 pour le service d'égouts et d'épuration des eaux usées.

ADOPTÉE

Dépôt du projet de Règlement concernant la tarification 2019 pour le service d'égouts et d'épuration des eaux usées

Le greffier constate que le conseiller Me Serge Bizier dépose le projet de règlement concernant la tarification 2019 pour le service d'égouts et d'épuration des eaux usées, constate que ce dépôt suit l'avis de motion et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

18-12-516

Avis de motion – Règlement concernant l'imposition pour 2019 des tarifs pour la gestion des matières résiduelles

Avis de motion est donné par la conseillère Martine Lampron à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement concernant l'imposition pour 2019 des tarifs pour la gestion des matières résiduelles.

ADOPTÉE

Dépôt du projet de Règlement concernant l'imposition pour 2019 des tarifs pour la gestion des matières résiduelles

Le greffier constate que la conseillère Martine Lampron dépose le projet de règlement concernant l'imposition pour 2019 des tarifs pour la gestion des matières résiduelles, constate que ce dépôt suit l'avis de motion et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

18-12-517

Avis de motion – Règlement concernant la tarification pour les demandes d'information au rôle d'évaluation

Avis de motion est donné par le conseiller Laurier Chagnon à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement concernant la tarification pour les demandes d'information au rôle d'évaluation.

ADOPTÉE

Dépôt du projet de règlement concernant la tarification pour les demandes d'information au rôle d'évaluation

Le greffier constate que le conseiller Laurier Chagnon dépose le projet de règlement concernant la tarification pour les demandes d'information au rôle d'évaluation, constate que ce dépôt suit l'avis de motion et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

18-12-518

Dépôt et adoption du budget 2019 de l'ORH de l'Érable et participation au déficit

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter le budget de l'ORH de l'Érable tel que déposé et s'engage à participer au paiement du déficit de l'organisme jusqu'à concurrence de 10% dudit déficit pour la partie attribuable à Princeville.

ADOPTÉE

18-12-519

Augmentation du salaire de la directrice de la bibliothèque

Il est proposé par le conseiller Danis Beauvillier et unanimement résolu que le salaire de la directrice de la bibliothèque soit augmenté de 2,25 % à partir du 1^{er} janvier 2019.

ADOPTÉE

Augmentation du salaire des brigadiers - remise

18-12-520

Demande d'emploi d'été Canada 2019

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire présenter quelques projets dans le cadre du programme Emplois d'Été Canada;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'autoriser la présentation d'un projet dans le cadre du programme Été Canada 2019.

QUE la Ville de Princeville accepte la responsabilité des projets présentés dans le cadre du programme d'emplois d'été Canada 2019.

QUE Mario Juare, directeur général à Ville de Princeville, ou toute personne qu'il désignera à cette fin, soit autorisé au nom de la Ville de Princeville à signer tout document officiel concernant ledit projet, et ce, avec le gouvernement du Canada.

QUE la Ville de Princeville s'engage par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans l'éventualité où les projets soumis seraient subventionnés.

ADOPTÉE

18-12-521

Traverses hivernales pour motoneiges et véhicules hors-route - saison 2019

ATTENDU le *Règlement no 2015-278 Relatif à la circulation des véhicules hors route sur les chemins municipaux de la Ville de Princeville*;

ATTENDU la demande des clubs de motoneige de faire approuver des routes supplémentaires;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu :

D'AUTORISER au surplus de celles déjà autorisées par le règlement 2015-278 les traverses hivernales pour motoneige suivantes :

- i) Sur la rue Saint-Jacques Est, en traverse, au numéro civique 555;

- ii) Sur la rue Saint-Jacques Est, en partage, du numéro civique 278 au numéro civique 405;
- iii) Sur la rue Pellerin, en partage, de l'intersection entre la rue Leclerc et Pellerin, à l'entrée arrière du Complexe Hôtelier Du Pré, sur une longueur de 200m;
- iv) Sur le Boulevard Carignan Est, en traverse, à l'intersection avec la rue Gosselin;
- v) Sur la rue Gosselin, en partage, de l'intersection avec le Boulevard Carignan Est et l'intersection avec la rue Rivard;
- vi) Sur la rue Rivard, en partage, de l'intersection avec la rue Gosselin et la rue Houle;
- vii) Sur la rue Houle, en partage, de l'intersection avec la rue Rivard et le Boulevard Baril Ouest;
- viii) Sur le 10^e Rang Est, en traverse, au numéro civique 75;
- ix) Sur la route 263, En traverse, au croisement avec le 11^{ème} Rang Centre;
- x) Sur le 11^{ème} Rang Centre, en partage, de l'intersection avec la route 263 vers la direction sud-ouest, sur une distance de 135 mètres;
- xi) Sur le 12^{ème} Rang Ouest, en partage, du numéro civique 275 vers la direction sud-ouest, sur une distance de 182 mètres;

QUE ces autorisations soient assujetties aux dispositions du règlement 2015-278;

QUE cette autorisation ne dispense pas les opérateurs, propriétaires, usagers ou toute autre personne liée à l'administration des sentiers de motoneige et véhicules hors route d'obtenir les autorisations nécessaires du ministère des Transports.

ADOPTÉE

18-12-522

Réduction de l'enveloppe budgétaire 2018 pour l'aide au développement économique

ATTENDU l'adoption de la politique d'aide au développement économique de la Ville de Princeville par la résolution 16-05-170 de ce conseil;

ATTENDU l'attribution d'une enveloppe budgétaire de 50 000 \$ pour l'aide au développement économique par la résolution 18-05-208 de ce conseil;

ATTENDU qu'en 2018 une seule demande a été acceptée en vertu de cette politique par la résolution 18-08-317 et que cette demande totalise 25 000 \$;

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que l'enveloppe budgétaire allouée à l'aide au développement économique de la Ville de Princeville passe de 50 000 \$ à 25 000 \$ pour l'année 2018 et que la trésorière soit autorisée à transférer le 25 000 \$ ainsi libéré au surplus non affecté.

ADOPTÉE

18-12-523

Adoption du premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage no 2017-316 de la Ville de Princeville – PRU1-1803

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que soit adopté le premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage no 2017-316 de la Ville de Princeville (PRU1-1803).

Ce projet consiste à modifier la grille des spécifications et modifier les règles entourant l'implantation de divers éléments extérieurs et certains bâtiments accessoires.

ADOPTÉE

18-12-524

Commandite 2018-2019 au Club de hockey Le Titan de Princeville

ATTENDU l'entente intervenue avec le Club de hockey junior AAA Le Titan de Princeville notamment pour assurer la visibilité de la Ville de Princeville pour les années 2017 à 2020 inclusivement;

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de verser la 1^{ère} tranche de la commandite au Titan de Princeville pour la saison 2018-2019 prévue à l'entente au montant de 8 000 \$.

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

18-12-525

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20 h 15.

ADOPTÉE

Me Olivier Milot, greffier

Gilles Fortier, maire